

12 avril 1872

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 avril 1872

L'ORATEUR prend le fauteuil à quatre heures moins quart.

---

*Prière*

---

M. CUMBERLAND, nouveau député d'Algoma, est présenté par l'hon. sir John A. Macdonald et l'hon. sir Francis Hincks et prend sa place.

M. NATHAN : J'ai l'honneur de proposer une Adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur Général, lequel discours aura, j'en suis convaincu, plu à tous dans cette Chambre.

Je suis bien conscient de l'hommage qu'on rend à la province que je représente en me confiant cette tâche et je sollicite, au moment de m'en décharger, l'indulgence que cette Chambre accorde généralement à ceux qui y prennent la parole pour la première fois.

La guérison de Son Altesse Royale le Prince de Galles est une chose dont tous les loyaux Canadiens doivent sûrement se réjouir, et les manifestations de joie et d'actions de grâces de la part des sujets britanniques du monde entier ne sauraient faire autrement que de ranimer des sentiments agréables dans le cœur de Sa Très Gracieuse Majesté, S.A.R. le Prince, et de toute la Famille Royale.

Il nous incombera lundi de participer à l'expression formelle de la gratitude de tout le peuple canadien envers le Tout-Puissant pour la grande miséricorde qu'Il nous a témoignée, et je suis convaincu qu'il n'y aura, nulle part dans l'Empire de Sa Majesté, d'autre endroit où les manifestations de joie seront plus vives ou plus sincères.

Nous comprenons tout à fait, vu les graves considérations qui l'ont rendu nécessaire, que la convocation du Parlement ait été retardée. Depuis la dernière séance de la Chambre, la paix qui règne dans notre pays a de nouveau été perturbée par la menace d'une invasion de gens sans foi ni loi de la république voisine. La promptitude du Gouvernement et l'action amicale des autorités des États-Unis ont toutefois permis d'éviter le pire.

La facilité avec laquelle l'étendue et la population clairsemée de notre pays permettent aux personnes malintentionnées d'y pénétrer dans des buts aussi infâmes semble appeler des mesures de protection aux points les plus vulnérables; ce semble être le cas en particulier du Fort Garry, où il y aurait lieu d'établir une milice pour assurer la sécurité de la collectivité.

Dans le cas auquel j'ai fait allusion, comme dans d'autres situations semblables, les soldats canadiens ont été à la hauteur de leur réputation de courage et d'endurance. Bien que les circonstances les aient empêchés de se mesurer face à face à ceux qui perturbent la paix de leur pays, les obstacles surmontés dans leur marche pour parvenir en Manitoba en si peu de temps à travers un terrain aussi difficile et pendant une saison aussi inclemente de l'année sont la preuve de leur discipline et de leur énergie.

Je suis convaincu d'exprimer les sentiments de tous les Canadiens en disant qu'il ne sera reproché au Gouvernement aucune dépense raisonnable pour protéger le pays de pareils outrages, et que les dépenses engagées dans le cadre de l'opération en cause seront votées de bon cœur.

J'ose espérer que l'échec total et lamentable de toutes les actions tentées par ces flibustiers les dissuadera de toute autre tentative de ce genre.

Nous sommes heureux d'apprendre que le Traité de Washington, qui porte sur des affaires d'un si grand intérêt pour la Puissance, sera mis devant la Chambre et que nous serons appelés à examiner d'autres documents qui ont trait à cette importante question. Je ne doute pas que les mesures prises seront dans le meilleur intérêt du pays.

Chacun se réjouit d'apprendre, j'en suis sûr, en écoutant le discours de Son Excellence, que tant de sujets susceptibles de promouvoir les meilleurs intérêts du pays, dont l'Immigration n'est pas le moindre, ont reçu l'attention qu'ils méritent.

Il est très encourageant d'apprendre que la Chambre sera saisie d'un programme de stimulation de l'immigration qui aura sans doute pour effet d'attirer chez nous une part plus grande des émigrants européens que dans le passé et de contribuer à peupler cette Puissance dont les vastes étendues, d'un océan à l'autre, peuvent faire vivre tant de millions d'âmes. Il n'y a pas de meilleur investissement possible, car il ne manque à cette Puissance que la population pour en faire un des pays les plus riches au monde.

L'entrée de la Colombie-Britannique est un autre sujet dont la Chambre doit se réjouir. La confédération avec cette province ajoute à la superficie du pays un territoire de 220 000 milles carrés qui, riche en métaux, en charbon, en bois d'œuvre et en poisson, recèle des vallées aux pâturages naturels. C'est une région dont les énormes ressources feront avant longtemps l'une des provinces les plus avancées de la Puissance.

Outre les richesses naturelles inhérentes à cette province, vous avez ainsi donné au pays un débouché commercial sur la côte du